

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an, 30 fr.
Six mois, 16
Trois mois, 8
Poste :
Un an, 35 fr.
Six mois, 18
Trois mois, 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Talibout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
28 Juillet 1877.

Bulletin politique.

L'union conservatrice, qui était la base de l'acte du 16 mai, ne peut décidément s'établir en vue des nouvelles élections générales, et cela par la faute des bonapartistes. Le *Gaulois*, organe de la politique adoptée à Chislehurst, conclut aujourd'hui sa malencontreuse campagne en disant : « Tout est rompu, M. le Maréchal. »

Le *Gaulois* donne pour prétexte à cette rupture l'attitude d'exclusion prise par le gouvernement du 16 mai à l'égard des bonapartistes. Quand on voit la place occupée par les partisans de l'appel au peuple dans le ministère, dans les préfectures et les autres administrations, il est évident que les motifs allégués par le *Gaulois* pour cette rupture ne servent qu'à masquer le brusque changement qui a été résolu à Chislehurst.

Le *Gaulois* ajoute : « Nous autres, les bonapartistes, nous retournerons à la Chambre dans les dispositions où nous nous y trouvions quand les portes s'en sont fermées. Nous aurons gagné quelques sièges, dus à cette loi du progrès qui, nous ayant envoyés six seulement à Bordeaux, nous a envoyé près de cent à Versailles. Cette fois, nous y retournerons cent cinquante, et tout sera dit. Nous ne serons pas encore majorité, mais nous serons force. Ce résultat nous satisfera et nous permettra d'attendre patiemment jusqu'en 1880. »

Nous reviendrons 450, prétend le *Gaulois* ; mais en assurant la majorité à la coalition républicaine et radicale, le parti bonapartiste n'a-t-il pas réfléchi que cette majorité pratiquera le système des invalidations avec

une bien autre rage qu'en 1876. Les 450 bonapartistes se trouveront singulièrement réduits.

Il y a tout lieu de croire que, sans se préoccuper du nombre de sièges à remplir dans la nouvelle Chambre, les meneurs du parti bonapartiste veulent arriver, dans les prochaines élections, à un chiffre de voix assez considérable pour que ce chiffre ressemble à une sorte de plébiscite. La coalition des gauches l'emportera, d'inévitables catastrophes surviendront, peu importe, elles pourront faciliter une restauration impériale appuyée sur les voix obtenues dans les élections.

Tel est le calcul machiavélique de la politique adoptée à Chislehurst, exécutée par la presse bonapartiste ; elle place le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon dans de sérieux embarras et compromet singulièrement les ministres bonapartistes du ministère qui passeront pour dupes ou complices.

Ce sont là, pour la lutte électorale, des préjudes bien loin d'être rassurants.

Ce qui prouve bien le calcul machiavélique du parti bonapartiste, c'est l'aveu suivant qui termine la déclaration de rupture dans l'article du *Gaulois* :

« Le résultat final de cette belle campagne, c'est que les républicains reviendront en grande majorité, et qu'au lieu d'être battus ils seront vainqueurs. Le pays déroté réunira ses suffrages sur ceux qui marchent à sa conquête en phalange serrée. »

Cette politique, qui assure le triomphe de la coalition républicaine et radicale, est destinée à précipiter la France dans une anarchie sanglante, dont toute la responsabilité doit retomber sur le parti bonapartiste. Son inévitable destinée est donc toujours d'être fatale à la France.

On prétend que le gouvernement appuierait dans la circonscription de Château-Thierry, la candidature de M. Oscar Pille, lequel déclare qu'il votera toutes les mesures conservatrices demandées par le Maréchal, mais s'opposera à tout ce qui, en

1880, pourrait amener la révision totale de la Constitution.

Nous sommes évidemment appelés à voir des candidats officiels de toutes les couleurs.

Il est inexact que M. Léon Renault renonce à sa candidature dans l'arrondissement de Corbeil. Mais, craignant un échec, il cherche à se présenter dans une seconde circonscription, de façon à avoir deux cordes à son arc.

Le *Pays* et l'*Estafette* persistent à conseiller aux bonapartistes de rester sur le terrain de l'union conservatrice.

L'*Ordre* comme le *Gaulois* (l'un et l'autre, organes de M. Rouher), persiste, au contraire, à conseiller l'action isolée des bonapartistes.

Le conseil municipal de Bourges a persisté dans son attitude de mauvais goût. Les membres radicaux de ce conseil qui n'avaient pas répondu à l'appel du maire et s'étaient abstenus de se rendre à la séance où on devait proposer de voter un crédit affecté aux frais de réception du Maréchal-Président, ne sont pas revenus d'eux-mêmes, comme on l'espérait, sur leur première résolution.

Administrativement, l'affaire en est restée là. Mais le programme des fêtes et des réjouissances publiques qui avait été préparé à l'avance par l'autorité supérieure n'en sera pas moins réalisé et exécuté dans son intégralité. Le commerce de Bourges a spontanément ouvert une souscription dont le produit remplacera le crédit qui devait être demandé au conseil municipal.

Ce témoignage public de la sympathie de la population, qui fait elle-même les frais de la réception officielle, contraste heureusement avec la mesquine et ridicule manifestation de la majorité radicale des conseillers municipaux de Bourges. Il faut y voir un symptôme favorable de l'état actuel des esprits, qui n'est plus, on doit le croire, ce qu'il était au moment des dernières élections communales.

Il est manifeste, en effet, qu'aujourd'hui le sentiment de la population est en désac-

cord avec l'opinion de cette majorité, puisque l'une et l'autre ont une conduite tout à fait opposée dans une circonstance d'un caractère politique.

Il n'y a pas de motif pour penser que ce désaccord entre l'esprit actuel de la population et les votes municipaux de 1874, soit spécial à la ville de Bourges. Il se produirait certainement, avec le même caractère, dans beaucoup d'autres localités, dans une circonstance analogue. C'est un encouragement pour les conservateurs à se préparer avec confiance aux élections générales.

Chronique générale.

L'*Officiel* contient une longue circulaire du ministre de l'instruction publique demandant aux recteurs des renseignements précis sur la régularité, la périodicité et la police des cours publics dans les facultés, sur les bibliothèques universitaires, les cabinets de physique, de chimie et d'histoire naturelle. Ces documents sont destinés à faire suite à la statistique de 1868.

La maréchale de Mac-Mahon, accompagnée de sa fille, a visité avant-hier l'orphelinat Eugénie du faubourg Saint-Antoine, incendié la nuit précédente, et a donné des ordres pour qu'on prit des mesures afin de rétablir un dortoir à 450 jeunes filles qui ont couché sur la terre.

Elle a laissé des secours pour une centaine d'ouvrières se trouvant sans travail.

MM. les conseillers municipaux de Bourges regrettent-ils la sotte attitude qu'ils ont prise ? L'*Evénement* annonce qu'ils n'ont pas reçu à temps la lettre de convocation, sans quoi le subside demandé pour le voyage du Maréchal eût été voté.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES PROJETS.

(Suite et fin.)

Le visage du banquier prit une expression de contrariété douloureuse.

— Il y a une malédiction sur nous ! s'écria-t-il en se frappant le front.

— Que voulez-vous dire ? demanda Julien.

— Vous ne m'avez rien avoué ; je ne soupçonne rien, répliqua M. Varnier.

— Eh bien ?

— Eh bien ! ma fille est promise à M. Joseph Parné.

Le jeune homme poussa un cri de désespoir.

— Je ne pouvais balancer, continua le banquier ; une association, convenable à tous égards, m'assurait une association sans laquelle l'avenir de ma maison se trouvait compromis ; j'ai exposé à Fanny ma situation.

— Et elle a consenti ?

— Après réflexion, mais sans contrainte.

— Et si, touchée de mon affection, elle revenait sur ce consentement ? s'écria Julien.

— Vous ne voudriez pas lui faire trahir une promesse, reprit M. Varnier : elle s'est engagée d'honneur ; le jour du mariage est convenu ; manquer sans motif à une parole donnée serait de la déloyauté ; elle-même d'ailleurs a accepté librement la proposition de M. Parné.

— Librement ! non, s'écria Julien ; car elle savait que ce mariage vous était nécessaire ; vous l'avez dit vous-même ; elle a cédé à une sorte de violence morale...

— Et si elle n'avait cédé qu'à la reconnaissance ! interrompit M. Varnier vivement ; si cette alliance était le seul moyen de s'acquitter envers un homme auquel nous devons l'honneur !

— Comment ?

— Ne m'interrogez pas, je ne puis rien vous dire de plus.

— Mais moi, je vous dirai tout, interrompit une voix.

Et le père Trudaine écarta tout à coup le paravent qui cachait la porte d'entrée.

— Vous nous avez écoutés, s'écria M. Varnier, dont les sourcils se plissèrent.

— Malgré moi au premier instant, répliqua le vieux commis, car je venais vous faire signer ces papiers ; mais ce que j'ai d'abord entendu m'a engagé à écouter le reste.

Et se tournant vers Julien :

— Le service qui a été rendu au patron peut vous être expliqué en deux mots, dit-il : nous étions dans l'impossibilité de faire notre fin de mois ; il nous manquait trois cent mille francs, sans lesquels la faillite était imminente, et nous avions perdu tout espoir, quand je les ai reçus par la poste.

— Et comme je n'avais confié ma situation qu'à Parné, ajouta le banquier, lui seul pouvait m'adresser cette somme. Il en est d'ailleurs convenu depuis.

— Et il a menti ! s'écria Trudaine. Par ma foi ! j'ignorais l'erreur du patron et la vanterie de maître Parné, sans quoi j'aurais depuis longtemps tout éclairci.

— Vous savez donc quel est l'auteur de l'envoi ? demanda Varnier.

— J'ai gardé l'enveloppe qui le renfermait, répliqua le vieux commis en montrant un papier qu'il tira de son portefeuille.

— Eh bien !

— Il y avait sur cette enveloppe une adresse.

— Et vous connaissez l'écriture ? dit Julien.

— Par la raison que c'est la tienne, petit, s'écria le vieux commis ; il est impossible de se tromper sur les majuscules.

Varnier prit l'enveloppe qu'il examina, puis leva les yeux sur le jeune homme qui était resté immo-

bile à la même place, tout rouge d'émotion.

— Mon fils ! s'écria-t-il en ouvrant les bras.

Julien s'y jeta transporté : tous deux restèrent longtemps embrassés, tandis que Trudaine attendri essayait de nouveau ses lunettes.

Fanny, qui n'avait consenti à épouser le futur associé de son père que par gratitude, et qui aimait depuis longtemps Julien, remercia Dieu de trouver un bonheur là où elle n'avait espéré que l'accomplissement d'un devoir.

Varnier vécut encore plusieurs années avec ses enfants, et ne mourut qu'après avoir vu le crédit de sa maison complètement relevé, grâce aux efforts de Julien.

Elle se trouvait au plus haut point de sa prospérité lorsqu'on annonça un jour à Julien Edmond d'Alouzy !

Il vit entrer un homme chauve, pauvrement vêtu, et dont les traits altérés révélaient de longues souffrances : c'était son ancien protecteur qui, de projets en projets, avait dissipé tout son patrimoine, annulé des facultés précieuses et perdu les vingt plus belles années de sa vie.

Il venait solliciter l'appui de Julien pour obtenir un humble emploi qui lui permit de satisfaire aux besoins de chaque jour !

Julien ne lui laissa point achever sa demande.

— Votre place est trouvée, s'écria-t-il ; vous resterez près de moi et avec moi. Nous formerons

LA POLITIQUE DU MARÉCHAL.

La politique du Maréchal consiste à rendre à la France la libre disposition de sa volonté. Les intrigues radicales ont enserré la France dans un véritable réseau de calomnies et de mensonges. Il faut la délivrer de cette oppression immorale et rendre la lumière aux esprits troublés. L'acte du Maréchal pourrait se résumer en deux mots : Il veut tuer le mensonge et rétablir l'ordre. En définitive, c'est la paix intérieure et extérieure qu'il s'agit d'assurer contre les aventures révolutionnaires.

Quand la tyrannie radicale qui opprimait la France aura été complètement détruite, la France s'appartiendra et l'on entendra sa véritable parole. Pour cela, nous le répétons, il faut rendre la France à elle-même. Nous ne demandons pas qu'on lui impose telle ou telle volonté. Il ne s'agit point d'une entreprise royaliste ou d'un nouveau *Deux-Décembre*. Il s'agit avant tout de la destruction du radicalisme et de la reconstitution des influences légitimes nécessairement favorables à l'ordre et nécessairement favorables à la paix. (La Défense.)

L'Echo universel, journal de M. Jules Simon, ne pardonne pas à M. de Broglie d'ajourner les élections, en même temps qu'il entend justifier le gouvernement de la Défense de ses avoir suspendues pendant la guerre. Ce à quoi le *Moniteur universel* répond justement :

« Mais, pardon, cela ne rend pas le duc de Broglie plus coupable, au contraire. Ajourner les élections pendant la guerre était bien plus grave que de les ajourner en pleine paix. Les hommes qui ont pris cette résolution d'ajourner les élections pendant la guerre pouvaient être habitués à vivre sur la place publique ; mais ils n'en étaient pas pour cela plus respectueux des lois de la légalité, plus ménagers du sang de la France. »

On persiste à croire, dans les cercles politiques, que, à moins d'incidents imprévus, les élections générales auront lieu le 4 octobre.

La dissolution du conseil municipal de Marseille est un fait accompli. Suivant l'usage en pareille matière, le décret n'est pas motivé, mais nous avons eu assez souvent l'occasion de signaler les hauts faits de cette petite assemblée radicale pour que le lecteur suppléé de lui-même au silence de l'acte officiel.

M. de Jessé-Charleval remplace comme maire M. Maglione.

« Le maire placé à la tête de la commission, dit la *Gazette du Midi*, a la confiance de tous les honnêtes gens et saura la justifier par sa fermeté. Comme adjoint, M. de Jessé-Charleval s'était déjà fait remarquer par son aptitude remarquable, par sa parole élégante et facile, et plus encore par l'expé-

une association dans laquelle vous apporterez votre imagination pour capital ; ce sera à vous de donner des conseils, de fournir les idées...

— Et vous vous chargerez de les accomplir, achève d'Alouzy. Hélas ! nous continuerons ainsi ce qui s'est toujours fait. Depuis que j'existe, j'ai dessiné sur tous les murs des plans que le premier passant exécutait ; j'ai semé à tout vent des projets qui étaient cultivés par d'autres, et, faute de suite et de persévérance, je suis resté un homme inutile avec plus de ressources qu'il n'en fallait peut-être pour rendre d'importants services à mon pays. (Magasin pittoresque, tome xv.)

A la librairie Académique Didier et Co vient de paraître un des chefs d'œuvre de la littérature russe dont l'auteur est presque inconnu en France : *Oblomoff*, roman de mœurs par Ivan Gontcharoff. Ce livre curieux, qui abonde en scènes comiques d'une saveur étrange, offre la peinture la plus exacte et la plus complète qui ait été faite du caractère russe. La traduction de ce roman hors ligne est due à Piètre Artamoff, elle a été revue, corrigée et augmentée d'une étude sur l'auteur par Charles Deulin.

rience dont la jeunesse dispute rarement, il est vrai, et cependant quelquefois, le privilégié à l'âge avancé. Les collègues dont le maire est entouré seront heureux de le seconder dans l'œuvre patriotique dont ils ont accepté la charge avec lui et qui leur méritera toujours, quoi qu'il doive arriver, l'honneur de l'avoir couragementement entreprise. »

La République française, il faut l'en féliciter, a depuis quelque temps jeté le masque de modération dont elle se couvrait. Elle dit bien haut et bien nettement ce qu'elle désire, ce qu'elle veut. Ce qu'elle veut, c'est la déposition du Maréchal, comme les montagnards de 1793 ont demandé, pour commencer, la déposition de Louis XVI. Ce sont les mêmes procédés et les républicains de 1877 ne font que copier leurs aînés.

Voici ce que nous relevons dans un article du journal de M. Gambetta :

« Non, personne n'est au-dessus de la France ; personne n'est son maître. Elle s'appartient à elle-même. Ce qu'elle veut est la loi, et il n'y en a pas d'autres. Cela est si vrai, que nous ne demandons pas mieux que la question soit posée, comme on le fait imprudemment entre le Maréchal et la France. Nous verrons de quel poids le Maréchal pèsera dans la balance du suffrage universel. »

Non, dirons-nous à notre tour, personne n'est au-dessus de la France et personne n'est son maître ; et cependant Gambetta et ses complices se sont mis au-dessus de la France au 4 septembre ; ils ont imposé par la force leur volonté au pays !

Le parti conservateur n'a pas posé la question entre le Maréchal et la France, mais entre le Maréchal et les radicaux, entre l'ordre et la révolution.

Cette habitude de travestir les faits, de dénaturer les pensées et les intentions, peut être une habileté auprès des esprits superficiels, faciles à abuser, mais elle est sans force auprès des gens droits et loyaux.

S'il faut en croire la *Correspondance bleue*, M. Gambetta aurait définitivement renoncé à son voyage à Vichy. Les troubles qui se manifestent au sein des gauches lui auraient fait considérer sa présence à Paris comme indispensable.

La même correspondance annonce que le ministère de la justice a reçu l'ordre de dresser une liste générale des journaux qui ont intenté une action judiciaire aux préfets tant à Paris que dans les départements.

Le *Mot d'Ordre* et la *Lanterne* sont poursuivis, le premier pour avoir publié, sous la signature X...y, des articles émanés d'un individu condamné à une peine infamante, Rochefort ; la seconde, pour outrages à des fonctionnaires publics.

Le *Mot d'Ordre* prononce une véritable oraison funèbre pour M. Cléry-Cavore, chef de la sûreté publique à Toulouse : « Républicain éprouvé, compromis dans les événements de la Commune, réfugié en Suisse, près d'un officier fédéré condamné à la déportation, ami sûr et dévoué. » Voilà un drôle de chef de la sûreté publique ! Heureusement qu'il est mort.

M. Emile de Girardin, en 1848, avait sur M. Thiers des opinions bien différentes de celles qu'il soutient dans la *France* ; il écrivait alors dans la *Presse* :

« Faire des discours trois heures sur l'Espagne, l'Égypte, Montévidéo, la Suisse, l'Italie, user sa vie à piétiner dans l'intrigue sans jamais avancer, tout ajourner, ne rien résoudre, enterrer les questions, voilà ce que M. Thiers appelle gouverner ! Au bout de tout cela, qu'y a-t-il ? Une révolution. »

Et ailleurs, M. de Girardin disait :

« M. Thiers est au véritable homme d'Etat ce qu'une cuiller argentée par le procédé Ruolz est à une cuiller d'argent. A la surface, c'est à s'y méprendre. Il s'en faut de beaucoup que la valeur soit égale. »

Avis aux clients des juriconsultes :

Le tribunal de police correctionnelle de Vannes vient de condamner à six jours de prison et cinquante francs d'amende, par application de l'article 6 de la loi du 25 juillet 1849, un colporteur à qui M. le préfet du Morbihan avait retiré l'autorisation et qui avait continué néanmoins à vendre des journaux.

Ce malheureux colporteur paye un peu cher sa confiance dans les consultations publiées par les juriconsultes du radicalisme. Son avocat a développé, à l'audience, toute la doctrine des juriconsultes, et le tribunal a fait la réponse que nous venons de signaler.

Ce n'est pas la première fois que M. Jules Favre perd un procès ! La lumière juridique du contre-gouvernement, le conseil le plus autorisé de la gauche, n'a jamais gagné une cause ! Il y a, paraît-il, incompatibilité entre ses doctrines juridiques et celles de la magistrature.

Ce qu'il y a de plus curieux dans l'affaire de Vannes, c'est qu'une petite feuille rouge du département avait défié M. le préfet du Morbihan de retirer une seule autorisation. On l'avait menacé, s'il avait cette audace, de poursuites, de condamnations, enfin de tout l'arsenal de guerre élaboré par les prétendus juriconsultes !

Le pauvre colporteur a cru tout cela ; il a pensé que c'était M. le préfet qu'on allait condamner, et sa crédulité lui a valu six jours de prison et 50 fr. d'amende !

Il lui resterait une ressource, ce serait d'actionner reconventionnellement MM. Jules Favre, Renault, Bozérian, Allou, etc., qui l'ont indignement trompé, et l'ont poussé à violer la loi par des conseils malintentionnés.

A vrai dire, ils ont, plus que le naïf colporteur, mérité l'amende et la prison que leurs mauvais conseils ont valu au pauvre diable ! (La Défense.)

M. A. Karr écrit au *Moniteur* :

De retour en France depuis deux jours, je n'entends encore que des bruits confus et des voix fausses et discordantes s'essayant à un concert et n'arrivant qu'à un charivari.

Le petit fausset aigre de M. Thiers qui a fait fusiller tant de républicains à diverses époques, et la voix enrouée de M. Gambetta, le « fou furieux » qui a tant contribué à faire assassiner les otages, piller et incendier Paris, démolir la maison de M. Thiers, et mettre à prix la tête du « sinistre vieillard. »

La voix profonde et solennelle de Victor Hugo, tour à tour légitimiste, orléaniste, anti-républicain, bonapartiste, et aujourd'hui radical.

La pratique de polichinelle de M. Naquet, l'intransigeant.

La voix grêle et sèche de M. de Girardin, successivement orléaniste, anti-républicain, bonapartiste, instigateur fanatique de la guerre de Prusse, aujourd'hui socialiste. — On est louvetier pour tuer les loups, socialiste pour détruire les sociétés.

La grosse voix d'Emmanuel Arago, dont le père était le collègue de Cavaignac lors de la rude répression en 1848 des amis d'aujourd'hui d'Emmanuel.

Et la voix flûtée de Garnier-Pagès, etc., toutes ces voix et bien d'autres, les unes rauques, les autres éraillées, fêlées, avinées, s'efforcent d'entonner ensemble le *Ca ira*, — en y mêlant malgré eux quelques notes des chants précédemment beuglés, hurlés, miaulés et glapis.

Ce n'est certainement pas pour fonder ni une république ni quoi que ce soit au monde, que complète un pareil ramassis de gens qui, en temps honnête, ne se salueraient pas dans la rue ; ça ne peut avoir pour but que de renverser et de détruire.

Ce que je distingue encore dans le tumulte, c'est un concert de plaintes sur les abus de pouvoir et les illégalités.

Peut-être un de ces jours examinerons-nous ensemble comment ces gaillards-là usent du pouvoir et traitent les lois quand ils sont les maîtres.

Aujourd'hui ils me rappellent au tragique les Gracchus, auxquels le poète ne permettait pas de blâmer la sédition :

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes ; au comique, Robert Macaire qui, arrêté par les gendarmes, crie à tue-tête : « A la garde ! »

Pour finir aujourd'hui, voici ce que je rapporte de mes voyages.

Un petit journal allemand illustré résume ainsi les nouvelles de la guerre d'Orient en deux dessins :

1° *Nouvelles de Saint-Petersbourg* : Une troupe de cosaques à cheval enfilent leurs longues lances des brochettes de Turcs tous en fuite.

2° *Nouvelles de Constantinople* : L'armée russe, poursuivie par les Turcs, s'enfuit en désordre ; les jambes courent, mais toutes les têtes enlevées par les yatagans turcs restent en l'air en arrière.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Mercredi, les Frères de la Doctrine chrétienne réunissaient, à leur établissement de la rue Duplessis-Mornay, les parents et les nombreux amis des enfants pour assister à la distribution de prix de leurs deux écoles, celle de la ville et celle de la Visitation. La cour était parfaitement ornée ; les toilettes les plus fraîches émaillaient la foule, et sur la tribune, à côté de M. le curé de Saint-Pierre, qui présidait la fête, on remarquait M. Foltz, sous-préfet de Saumur, M. l'inspecteur des écoles primaires, de nombreux représentants de l'armée mêlés au clergé et des membres de toutes les classes de la société.

L'exposition des dessins a été l'objet de l'admiration de tous. On a constaté des progrès réels dans le fini du travail et dans l'assurance de la main qui les a exécutés. Mais les Frères ménageaient d'autres surprises à leurs invités. Les élèves de la musique vocale et instrumentale ont été chaleureusement applaudis pour l'ensemble et la justesse de leur exécution. Cette musique de réputation qui est de bon augure pour l'avenir. Tout l'honneur en revient à M. Halbert, qui, à un sentiment parfait de la science musicale, joint une grande aptitude pour le professorat. Les élèves ont joué successivement et avec succès : valse, quadrille, polka et marche.

Avant la fin de l'appellation des lauréats, M. Mérit a pris la parole. Après avoir remercié l'assistance de son concours bienveillant, M. le Sous-Préfet de son témoignage de sympathie pour les institutions religieuses de Saumur, ainsi que M. l'inspecteur des écoles primaires, M. le curé de Saint-Pierre a aussi adressé ses félicitations aux personnes dévouées qui soutiennent de leurs deniers nos écoles congréganistes, si délaissées, traitées d'une façon toute particulière et sur le pied d'une inégalité trop choquante avec les autres écoles de la ville. Il a félicité aussi les Frères de leurs travaux et de leur zèle, les enfants qui répondaient à leurs soins, et a donné aux jeunes gens des conseils tout paternels, à ceux surtout qui devaient quitter l'école pour entrer dans le monde où ils auront à lutter sans cesse, n'ayant plus, comme autrefois, des guides et des soutiens.

Ces paroles de M. Mérit, qui parlaient du cœur, allaient aussi droit au cœur et y resteront certes longtemps gravées.

Notre compatriote, M. Charles Delarau, chef d'escadrons au 15^e régiment de dragons, est nommé lieutenant-colonel au 2^e régiment de chasseurs.

Nous rappelons que la Compagnie des chemins de fer de la Vendée fera partir de Saumur, aujourd'hui samedi, à 7 heures 40 du soir, un train de plaisir pour les Sables-d'Olonne, à l'occasion des fêtes qui auront lieu demain pour l'inauguration du service des eaux de la ville.

Le prix des places, aller et retour, est de 45 fr. en deuxième classe, et de 40 fr. en troisième.

Pour le retour, un départ des Sables aura lieu demain dimanche, à 40 heures 40 du soir.

Les billets délivrés pour le train de plaisir sont valables pour tous les trains réguliers du dimanche et du lundi tant à l'aller qu'au retour.

Nantes. — Lundi prochain, aura lieu dans la cathédrale de Nantes, une grande cérémonie en l'honneur du défunt évêque M^r Fournier.

L'oraison funèbre sera prononcée par M^{rs} Freppel, évêque d'Angers.

Nous lisons dans l'Union de la Sarthe :

Les révélations auxquelles ont donné lieu les projets de rachat des lignes de Charentes et de la Vendée, rappellent la campagne soutenue, il y a deux ans, par un certain nombre de journaux de gauche en faveur des combinaisons de M. Philippart, pour des travaux publics et qui défendait les intérêts de l'Etat.

On a même dit à cette époque que le journal l'Avenir de la Sarthe, remis en marche par les soins de M. Wilson, ancien député de Loches, avait été enrôlé pour la campagne, comme il ressort du reste de l'inspiration générale des articles qu'il a publiés.

M. Léopold Galpin, l'ex-député de La Flèche, s'était fait au Conseil général le porte-parole de M. Wilson contre la Compagnie d'Orléans et a contribué, pour sa part, à la Chambre des députés, à l'échec des projets qui comprenaient la ligne de La Flèche à Saumur et celle de La Flèche à Angers.

Il est bon que les électeurs le sachent : les députés radicaux ne se sont occupés ni de nos affaires, ni de nos intérêts, et M. Galpin a voté avec eux.

Car enfin, il ne s'agit pas de savoir si M. Léopold Galpin est bon père et bon époux, s'il paie régulièrement ses impôts, s'il envoie ses enfants à l'école chez les religieux en s'unissant aux radicaux, leurs pires ennemis ; il s'agit de savoir comment il a voté, pour pressentir comment il votera.

Eh bien ! il a voté avec M. Ordinaire, il a voté contre le Maréchal, il a été soutenu par l'Avenir qui défendait M. Wilson et M. Philippart. Quelle confiance veut-on que les électeurs puissent avoir en lui, pour assurer l'ordre contre les révolutionnaires qui veulent le trouble ?

Nous lisons dans le Bulletin français :

L'abondance du fourrage est partout telle, cette année, que les bois eux-mêmes valent la peine d'être fauchés. Les promeneurs traversant le bois de Boulogne rencontrent dans presque toute les allées des soldats occupés à faucher l'herbe venue en quantité digne d'être ramassée. Ce fourrage est très bon pour nourrir des vaches laitières.

Ainsi, grâce à cette excellente idée, un double but sera atteint : nos soldats auront trouvé un emploi fructueux de leur temps, et l'on aura tiré parti d'une exubérance de végétation qu'il eût été fâcheux de laisser perdre.

Dans toutes les régions on annonce une récolte de fourrage exceptionnelle. Dans plus d'un endroit on ne trouve à vendre le fourrage pour aucun prix, et l'on sera forcé de faire consommer sur place par des bestiaux ce qui promet pour longtemps une grande abondance et une bonne qualité de viande de boucherie.

Tous les vœux et tous les efforts des populations agricoles doivent donc tendre à trouver un débouché certain pour leurs produits. Pour cela, il faut le calme et la sécurité qui, seuls, font naître la confiance dans l'industrie et le commerce, et seuls font marcher les affaires.

COURSES DE SAUMUR

26 ET 28 AOÛT 1877.

Hippodrome de Varrains et Chacé.

Premier jour de courses. — Dimanche 26 août.

1^o COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de pur sang. — Distance : 2,200 mètres environ.

2^o PRIX DES HARAS (gentlemen-riders) : 2,200 fr., offerts par l'Administration des Haras, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrées : 50 fr., moitié forfait s'il est déclaré.

La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids : 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné, en une ou plusieurs courses, une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; une somme de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés et élevés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest et du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 2,000 mètres environ.

Engagements le jeudi 2 août, avant midi. Déclaration de forfait le jeudi 10 août, avant midi.

3^o COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège. — Distance : 2,200 mètres environ.

4^o STEEPLE-CHASE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège. — Poids commun : 72 kil. — Tout cheval ayant déjà gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. — Distance : 3,500 mètres et 12 obstacles environ.

5^o PRIX DU CHEMIN DE FER (course de haies, — à réclamer) : 800 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 300 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux à réclamer pour 4,000 fr. — Entrées : 50 fr. — Poids : 4 ans, 69 kil.; 5 ans, 76 kil.; 6 ans et au-dessus, 78 kil. Le cheval qui sera mis à réclamer pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 9 kil.; pour 1,000 fr., 11 kil. Les gentlemen recevront 4 kil. de décharge. — Distance : 2,200 mètres et 6 haies environ. — Engagements le mardi 21 août, avant midi.

6^o HUNT AND MILITARY (steeple-chase) : 500 fr., pour chevaux d'armes et de chasse et pour tous chevaux n'ayant pas gagné une somme de 1,000 fr. depuis le 1^{er} janvier 1877. — Poids commun : 68 kil. Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. — Entrées : 50 fr. au premier. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ. — Engagements chez M. Emile Proust, rue de Bordeaux, à Saumur, jusqu'au jeudi 23 août, avant midi.

Lundi 27 août.

GRAND CARROUSEL MILITAIRE

Donné par l'Ecole de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 28 août.

1^o COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de pur sang. — Distance : 2,000 mètres environ.

2^o PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3^e série) : 2,500 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration de la race des chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrées : 50 fr., la moitié des entrées au second. — Poids : 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2. — Distance : 2,000 mètres environ. — Engagements jusqu'au jeudi 16 août, avant midi.

3^o PRIX DE SAUMUR (handicap) : 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur, et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrées : 100 fr., moitié forfait s'il est déclaré. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant après la publication des poids portera 2 kil. de surcharge. — Distance : 2,200 mètres environ. — Engagements le jeudi 2 août, avant midi. — Publication des poids le jeudi 9, à midi. — Déclaration des forfaits le jeudi 16, avant midi.

4^o COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège. — Distance : 2,200 mètres environ.

5^o STEEPLE-CHASE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège. — Poids commun : 72 kil. — Tout cheval ayant déjà gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. — Le gagnant du premier jour prendra 3 kil. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6^o PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase handicap) : 1,800 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 600 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrées : 100 fr., moitié forfait s'il est déclaré. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant après la publication des poids prendra 3 kil. de surcharge. — Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ. — Engagements jusqu'au mardi 14 août, avant midi. — Publication des poids le vendredi 17, à midi. — Déclaration des forfaits le jeudi 23 août, avant midi.

Conditions générales. — Les Courses de Saumur seront régies par le code de la Société d'encouragement et le code de la Société des courses. — Les engagements pour les courses plates devront être adressés au secrétariat de la Société d'encouragement, rue Scribe, 1 bis, à Paris; pour les courses d'obstacles, au secrétariat de la Société des courses (excepté pour le Hunt military), 4, place de la Concorde, à Paris. — Les engagements devront être accompagnés du signalement des chevaux et des couleurs du propriétaire.

Les Commissaires,

LE BRECO, PIÉTU, DE PIOLANT.

Approuvé :

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

Comte DE MEAUX.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. le Préfet de Maine-et-Loire, le Sous-Préfet de l'arrondissement, le Général commandant l'Ecole de cavalerie, le Maire de la ville, présidents honoraires.

MM. Le Breco, président; E. Proust, secrétaire-trésorier; G. Guinebert, C. Raguideau, Bréchnac, Mulot, Picherit-Château, Piette, architecte; commandant Piétu, vice-président; de Piolant, capitaine-écuyer; Deschernes, sous-écuyer; Courtin, lieutenant d'artillerie; du Manoir, lieutenant; de Mareuil, sous-lieutenant.

PLACE DU CHAMP-DE-FOIRE.

LYRE SAUMUROISE.

Directeur : M. HALBERT.

Concert du dimanche 29 juillet 1877, à 3 heures 1/2 du soir.

Programme :

1. Jemmapes, marche..... RYENBAULT.
2. L'Ange d'amour, valse..... BLÉGER.
3. Fra-Diavolo, fantaisie..... AUBER.
4. Allegro et prière de la Muette de Portici..... AUBER.
5. Le Pupille, pas redoublé..... TILLIARD.

Dernières Nouvelles.

Orléans, 27 juillet, 4 h. soir.

Le Maréchal, accompagné de M. de Fourtoul et du général Berthaut, s'est arrêté un instant à la gare, où les autorités l'attendaient.

Il part immédiatement pour Bourges et doit se rendre demain au camp d'Avor.

Aucun discours politique n'a été prononcé et il n'est pas même certain que le Maréchal en prononce un au cours de son voyage.

Athènes, 27 juillet.

Les nouvelles reçues de Salonique annoncent une grande fermentation parmi la population turque, et déjà des actes de violence contre les chrétiens ont été commis. Les consuls demandent que de prompts secours leur soient envoyés.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Chronique Financière.

Bourse du 27 juillet 1877.

Le marché est en gestation, il faut que la liquidation de juillet se fasse de manière à permettre un règlement facile. Il n'y a pas eu, dit-on, beaucoup de vendeurs à découvert. C'est juste pour le ferme, mais lorsqu'on a vendu une certaine quantité de primes, il faut que les cours fassent un grand progrès pour que toutes ces ventes soient débordées. Les recettes générales sont toujours trop occupées ailleurs pour passer beaucoup d'ordres d'achats au comptant. On inscrit aujourd'hui une vente de 2,400 fr. de 5/0 et un achat de 10,500 fr. de 5/0. Le 3/0 est lourd au début à 70.90, le 5/0 coté d'abord 107.70 a monté à 107.85. Les Consolidés viennent en baisse de 1/16. Toutes les dépêches de marchés étrangers sont plus favorables, surtout celles de Vienne, parce que la perspective d'une paix prochaine paraît s'estomper un peu au milieu des complications militaires et diplomatiques. Les actions de la Banque de Paris et des Pays-Bas sont entre 1,010 et 1,015. Le succès de l'émission des obligations foncières auquel cette société de crédit a énergiquement coopéré, l'a décidée à présenter au public une affaire toute exceptionnelle : les obligations du chemin de fer de Bône à Guchna. Ces titres, qui jouissent de la garantie de l'Etat, sont établis sur le même type que les obligations de nos grandes Compagnies et ne coûtent que 306 fr. Le 5/0 italien est à 69.80, le 5/0 turc se maintient à 9.75 et le 5/0 russe est ferme à 87 fr.

(Correspondance universelle.)

BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE.

Saison 1877, ouverture 1^{er} juillet.

A l'occasion de l'ouverture de la saison des bains, la Compagnie de la Vendée délivre dans toutes les stations de son réseau des billets aller et retour avec réduction de 40 p. 100.

Ces billets seront valables pendant dix jours.

Les obligations des chemins de fer de Badajoz à Ciudad-Réal et à Madrid, que le Crédit industriel émettra le 2 août prochain, ont pour garantie :

1^o Les bénéfices du réseau déjà exploité (405 kilomètres), soit plus de 4,400,000 francs par an;

2^o Les bénéfices de la ligne directe de Ciudad-Réal à Madrid (170 kilomètres), qui doit être construite avec le produit du présent emprunt;

3^o Les plus-values de recettes que produira infailliblement l'ouverture d'une ligne de cette importance qui sera l'itinéraire obligé pour toutes les relations entre le Portugal et

Madrid, et qui ouvrira au réseau existant l'accès de la capitale de l'Espagne.

La Compagnie n'a aucune dette; son actif est entièrement représenté par un capital actions de 50 millions. En outre, l'emprunt actuel est absolument garanti par une hypothèque de premier rang, non-seulement sur les 405 kilomètres exploités, mais encore sur les 170 kilomètres à construire. Donc, aucun mécompte à redouter.

Les obligations (500 francs rapportant 25 francs nets d'impôts) sont émises à 398 fr. 50.

C'est du 6.25 0/0. Les coupons sont payables à Paris, au Crédit Industriel, Bruxelles et Madrid, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre, à raison de 12 fr. 50 par coupon, sans retenue d'aucune sorte. La Société prend à sa charge tous impôts présents ou futurs.

En résumé, un déboursé de 4,495 fr. 50 donne une rente de 75 francs nets en obligations (1^{re} hypothèque) du chemin de fer de Badajoz à Ciudad-Réal et Madrid. Pour avoir la même rente en obligations des chemins Autrichiens, il faut déboursier 4,600 fr. (1^{re} série), ou 4,500 francs (série ultérieure). Il faut acheter 5 obligations du Nord-Espagne, en payant 4,275 francs. Cinq obligations Saragosse coûtent de 4,295 à 4,300 francs et ne rapportent que 72 fr. 50. Ces écarts n'ont aucune raison d'être, car l'obligation Madrid-Badajoz ne le cède à aucune autre sous le rapport de la sécurité. Une hausse rapide de ces titres devra niveler les cours aussitôt le classement terminé.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

LE MARDI 31 JUILLET 1877

à 240,000 Obligations

de la Compagnie des Chemins de fer de

BONE - GUELMA

ET PROLONGEMENTS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TRENTE MILLIONS

Emission autorisée par décision ministérielle

EN DATE DU 21 JUILLET 1877.

Intérêt annuel : 15 francs

Payables à Paris, les 1^{er} février et août de chaque année

Remboursement à 500 Francs, en 92 Tirages annuels

A partir de janvier 1884.

LE PREMIER REMBOURSEMENT AURA LIEU LE 1^{er} FÉVRIER 1884.

Les conventions établissant la garantie d'intérêt accordée par l'Etat (article 3 de la Convention principale et article 2 de la Convention additionnelle) ont été approuvées par la loi du 26 mars 1877.

Aux termes de l'article 4 de cette même loi, le produit net de cette Emission sera déposé au Trésor et ne sera remis à la Compagnie, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, que sur autorisation du Ministre des Travaux Publics et du Ministre des Finances.

Conformément à l'autorisation donnée par le Ministre des Finances, ces Obligations figureront à la cote officielle sous la rubrique :

OBLIGATIONS BONE-GUELMA

INTÉRÊT ET AMORTISSEMENT GARANTIS PAR L'ÉTAT

PRIX : 306 FR. 25

Jouissance du 1^{er} Août 1877.

PAYABLES COMME SUIV :

En souscrivant.....	Fr. 30
A la répartition.....	Fr. 51 25
Du 5 au 10 octobre 1877.....	Fr. 75 »
Du 5 au 10 novembre 1877.....	Fr. 75 »
Du 5 au 10 décembre 1877.....	Fr. 75 »
TOTAL.....	Fr. 306 25

Les souscripteurs auront, à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêt à 3 0/0 l'an. Ceux qui useront de cette faculté à la répartition bénéficieront d'un escompte de 1 fr. 75 c. par Titre.

En tenant compte de cette bonification, l'obligation entièrement libérée à la répartition ressortira à 304 fr. 50.

La Souscription sera ouverte le Mardi 31 Juillet A la BANQUE DE PARIS et des PAYS-BAS, à Paris, 3, rue d'Antin, et dans ses succursales de

BRUXELLES, GENÈVE ET AMSTERDAM

Au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, à Paris, 14, rue Bergère, et dans ses Agences en France de Lyon, Marseille et Nantes.

On peut souscrire dès à présent par correspondance. Les lettres devront être accompagnées du montant du premier versement.

Les souscriptions par liste ne sont pas admises.

Si les demandes dépassent le montant total de l'émission, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

La souscription sera close le 31 juillet à 4 heures.

L'Univers Illustré publie cette semaine une planche tirée à part, longue de plus d'un mètre, représentant le passage du Danube par les Russes, sous le commandement du Grand-Duc Nicolas. Ce magnifique panorama militaire a été dessiné d'après nature avec la plus scrupuleuse exactitude. — Prix de ce numéro, avec la grande planche tirée à part: 60 centimes.

Nous engageons vivement nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit offerte par la maison **Abel Pilon et Co**, de Paris, pour l'achat de la librairie et de la musique.

Nous signalons à l'attention des esprits curieux et lettrés un livre fort intéressant que vient de publier l'éditeur Calmann Lévy, le *Meurtre du 21 janvier 1793*, par M. le baron de Vinck d'Orp. L'ouvrage est orné des plus curieuses gravures du temps et contient des documents qui étaient introuvables et inconnus à la Bibliothèque nationale. L'auteur les a découverts, en 1856, à Bruxelles. Cette édition grand in-8° jésus, imprimée par la maison Claye, sur papier de Hollande, est une véritable curiosité typographique destinée à prendre place dans toutes les bibliothèques d'amateurs.

Les graves questions que soulèvent le différend turco-russe donnent un vif intérêt d'actualité au livre de M. Alexandre Glénard, la *Guerre d'Orient*, qui paraît aujourd'hui chez Calmann Lévy. Son ouvrage forme, pour ainsi dire, les annales historiques et diplomatiques des deux peuples, en exposant les divers événements qui ont amené la guerre actuelle. C'est une lecture désormais indispensable à tous ceux qui voudront être au courant d'une situation qui intéresse à un haut point l'avenir de l'Europe.

PRIME EXTRAORDINAIRE

DES JOURNAUX FINANCIERS RÉUNIS

Le *Mouvement Financier*, 4 fr. par an.
La *Situation*, 4 —
Les 2 journaux pris ensemble, 6 —
Numéro specimen envoyé gratuitement.

Tout abonnement aux deux journaux ci-dessus donne droit

à 5 francs de livres

à choisir dans le catalogue général de l'importante maison Hachette, et que l'administration des journaux fait parvenir elle-même à l'abonné.

La *Situation* et le *Mouvement Financier* sont les journaux de finance de grand format, les plus importants et les mieux informés de Paris. Ils publient, l'un le jeudi, l'autre le dimanche, tous les

faits de la semaine: l'étude des valeurs, les listes de tirages, les assemblées d'actionnaires, paiement de coupons, physionomie de la Bourse, arbitrages, etc., et ils forment la seule publication de ce genre donnant le cours réel de toutes les valeurs cotées ou non cotées sur le marché libre. — Par la combinaison des primes, ils sont aussi les seuls qui ne contiennent rien à leurs abonnés.

On s'abonne à Paris, à l'administration, 33, rue Vivienne, par mandat ou timbres-poste.

Librairie FIRMIN-DIDOT, 56, rue Jacob, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION

DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la *Mode Illustrée* offre à ses abonnés, en leur prodiguant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous les travaux féminins.

Un numéro specimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT et Co, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois

et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:
1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.
4^e édition: avec une gr. colorée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.
S'adresser également dans les librairies des départements.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 11 juin 1877

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.	11 — 20 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	4 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —
7 — 40 —			

Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 40 m. matin.	3 — 40 —
12 — 30 — soir.	6 — 15 —	7 — 39 —	11 — 20 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JUILLET 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	70 85		05	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	720			Canal de Suez	672 50		7 50
4 1/2 %	102		50	Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p.	645			Crédit Mobilier esp.	492 50		12 50
5 %	107 80		10	Crédit Mobilier	130		2 50	Société autrichienne	482 50		5
Obligations du Trésor, L. payé.	490			Crédit foncier d'Autriche	473 50		2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230		2 50	Charentes, 500 fr. t. p.	137 50		7 50	Orléans	328 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510		2 50	Est	616 25		1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	225 50		
— 1865, 4 %	517			Paris-Lyon-Méditerranée	1016 25		1 25	Est	343 50		
— 1869, 3 %	388			Midi	760		3 75	Nord	330 25		
— 1871, 3 %	369 75		2 1/2	Orléans	1060			Ouest	325 75		
— 1875, 4 %	493 50		1	Nord	1260		3	Midi	324 50		
— 1876, 4 %	482 50		50	Orléans	1060			Charentes	192 50		
Banque de France	3073			Vendée, 500 fr. t. p.	680		2 50	Vendée	135		
Comptoir d'escompte	695		7 50	Compagnie parisienne du Gaz	1275			Canal de Suez	535		
Crédit agricole, 300 f. p.	372 50		13 50	C. gén. Transatlantique	495		5				
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	375										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 juin 1877)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

Départs de Saumur:		Arrivées à Angers:	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
9 — 1 —	1 — 36 —	9 — 7 —	11 — 41 —
4 — 10 —	7 — 15 —		
7 — 15 —	10 — 37 —		

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

Départs de Saumur:		Arrivées à Tours:	
8 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 21 —	9 h. 40 m. matin.	3 — 40 —
19 — 40 —	10 — 44 —	7 — 39 —	11 — 20 —
10 — 38 —			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h. 40.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. BOUTARD, ancien greffier de la justice de paix du canton sud de Saumur, ayant cessé ses fonctions, et désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (404)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON BOUVRES

Rue Notre-Dame, n° 15.

Précédemment occupée par veuve Boussiron, composée de deux pièces au rez-de-chaussée, premier étage, grenier, cave. S'adresser audit notaire. (396)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^o UNE PROPRIÉTÉ, appelée la Butte-aux-Loups, canton des Aubrières, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, comprenant maison d'habitation et dépendances, avec 55 ares de vigne;

2^o UNE MAISON, sise à Saumur, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et remise.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire, ou à M. VINSONNEAU-BESNARD, propriétaire de ces biens, demeurant à la propriété de la Butte-aux-Loups, première désignée. (391)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

BELLE PIÈCE DE VIGNE ET TERRE

Sise au Clos-Bonnet, commune de Saumur.

Comprenant 90 ares 75 centiares de vigne et 19 ares 42 centiares de terre; le tout porté au cadastre de la commune de Saumur, section D, n° 709.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

UNE MAISON

Située à Saumur, à l'angle de la rue Baurepaire et de la rue Brault, actuellement occupée par M. Pannier, peintre. S'adresser, pour traiter, audit M^e MÉHOUS. (390)

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT.

MAISON, rue du Prêche, comprenant salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, avec cabinets, jardin, écuries et remise. S'adresser à M. PIÉRO, qui l'habite.

A VENDRE

OU A LOUER

MAISON

Située rue de la Comédie, n° 19, actuellement occupée par M. Garreau, négociant.

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

Dans la même maison.

UN APPARTEMENT

Composé de quatre pièces et un cabinet au premier étage; mansardes, cuisine et caves.

S'adresser à M^{me} THIEFFOINE-ROTTIER, rue d'Orléans, n° 83. (355)

A LOUER.

Pour la Saint-Jean 1877.

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Palais-de-Justice, 5.

S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (291)

M^e CLOUARD, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

UNE MAISON

Rue Saint-Jean.

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

UNE MAISON

Grand'Rue, 75.

S'adresser à M. HUBERT, greffier de justice, de paix, rue de la Butte-des-Moulins, n° 1. (398)

BACCALAURÉATS

L'INSTITUTION CHEVALLIER

Rue du Cardinal-Lemoine, 65, Paris.

Qui a fait recevoir cent dix-huit élèves pendant l'année scolaire 1874-75, cent vingt-et-un en 1875-76, et quatre-vingt-dix-sept dans les deux premières sessions de 1876-77, fera pendant les vacances des

COURS SPÉCIAUX

pour la session de novembre, et pour le Volontariat. Demander le prospectus et le tableau des cours. (405)

M^{lle} EUPIRASIE SOURISSEAU

Ex-coupeuse de la maison du Coin-de-Rue.

A l'honneur d'informer les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle vient de monter un atelier pour ROBES et CONFÉCTIONS sur mesure.

34, rue Saint-Jean (maison Dron, teinturier), Saumur.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES

contre la MORTALITÉ DES BESTIAUX, PAYANT intégralement SES SINISTRES. Demande des REPRÉSENTANTS dans toute la France. Belle rétribution, appointements annuels. S'adresser à la direction générale, rue de 4 Roues, 32, AU MANS.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent une demoiselle pour le rayon de mercerie.

A LA MONTRE DE BOIS.

MONTRES PERFECTIONNÉES

Garanties quatre années.

Payables après six mois d'essai.

Faculté de rendre toute montre dont on ne serait pas satisfait.

S'adresser à M. BEAUFILS, horloger à Parnay, ou à Saumur, tous les samedis, de midi à quatre heures, maison Beurois, rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Puits-Neuf. (320)

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste.

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11, à Saumur.

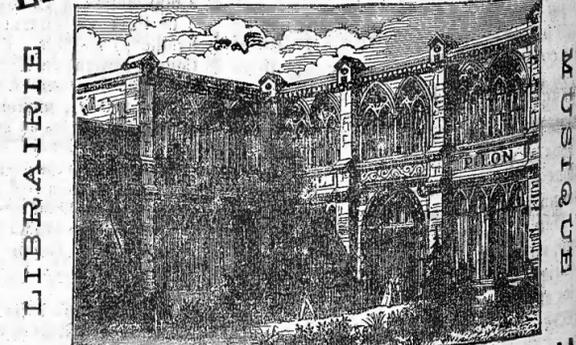
Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une garantie pour les personnes qui s'adressent à lui.

LIBRAIRIE ABEL PILON & Co

33, rue de Fleurus, à Paris.



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition. PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS. Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES — INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE — OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris: Méthodes, Études, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains: BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLEMENTI, dirigée par Paganini, soit 11 volumes grand format. Prix 50 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des catalogues.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.